

<http://ugtg.org/spip.php?article147>



La justice coloniale française fidèle à elle même

- Expressions - Communiqués -



Date de mise en ligne mardi 27 septembre 2005

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

DECISION DE LA COUR D'APPEL DE BASSE-TERRE en date du 27 septembre 2005 dans l'affaire MICHEL MADASSAMY.

Dans sa continuité de répression, la justice coloniale a confirmé la décision du juge d'application des peines, qui avait rejeté les garanties présentées par Michel MADASSAMY pour sa mise en liberté conditionnelle.

L'histoire du monde ouvrier, la mémoire de notre pays GUADELOUPE est jonchée de procès coloniaux, notre peuple s'en est toujours remis, par conséquent **le COMBAT CONTINUE.**

Le Conseil syndical

Lapwent le 27 septembre 2005